

La Wallonie lance son “plan au tisme”

■ **Maxime Prévot (CDH)** souhaite réformer la prise en charge de l'autisme en Wallonie.

L'autisme, depuis la sixième réforme de l'Etat, est désormais l'affaire des Régions. Dans sa déclaration de politique régionale (DPR), le gouvernement wallon (PS-CDH) s'est engagé à mettre en place un véritable “plan autisme” qui doit coordonner les actions de l'ensemble des secteurs afin que la prise en charge et les conditions

de vie de tous ceux qui sont concernés de près ou de loin par ce handicap. Maxime Prévot, ministre wallon (CDH) en charge notamment de l'Action sociale et de la Santé, vient de poser les grands jalons de ce plan dont il a la charge. Il préconise dix grandes balises. Dans les six mois qui viennent, il s'engage à rencontrer les différents acteurs de ce secteur afin de mettre en place une politique cohérente.

1 Un état des lieux du manque de solutions d'accueil et d'hébergement. Il s'agira de mettre en place une liste d'attente partagée entre les administrations et les services du secteur du handicap et de la santé mentale. Le tout dans le souci d'identifier réellement les besoins en la matière.

2 Un travail sur l'annonce du handicap et le diagnostic. Il s'agira de mieux soutenir encore la plateforme

“Annonce de handicap” mise en place par des parents d'enfants autistes ainsi que deux centres de référence sur le sujet. Leurs moyens devraient donc être renforcés.

3 Un soutien aux initiatives de répit. Le répit permet aux proches de confier leur parent atteint d'autisme durant un laps de temps court. Certaines initiatives en ce sens ont été développées ces dernières années. Elles devraient être renforcées et étendues afin d'assurer une répartition géographique correcte.

4 L'accueil de la petite enfance et l'accompagnement tout au long de la vie. Le suivi des enfants autistes dès le plus jeune âge et leur accompagnement tout au long de la vie existe déjà via par exemple les initiatives lancées par le Fondation Susa (auprès des crèches et des accueillantes). Après analyse, ce type de service pourrait être étendu.

5 Le renforcement des protocoles de collaboration entre l'Awiph, l'ONE et l'aide à la jeunesse. L'objectif est de trouver des solutions coordonnées et complémentaires à la prise en charge des jeunes autistes dont les difficultés se trouvent souvent au croisement de ces différents acteurs.

6 Les places d'accueil de jour et les agréments nominatifs. Au sein de l'Awiph (Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée), une

cellule “cas prioritaires” aide les familles dans la recherche de solutions. Cette cellule soutient annuellement plus de 300 personnes en situations d'urgence dont plus d'un quart est concerné par

l'autisme. Elle peut recourir à l'agrément nominatif en cas de carence persistante de places. Une réflexion sur de nouveaux modes de subventionnement devrait également permettre de trouver des solutions plus adéquates.

7 L'accessibilité à un suivi et une prise en charge thérapeutiques. Il s'agira d'affiner la collaboration entre les centres de réadaptations ambulatoires (CRA), les centres de rééducation fonctionnelle et celui du handicap afin que les personnes autistes puissent bénéficier de l'aide adéquate selon leurs situations.

8 Le soutien à l'accueil de crises et aux petites unités. Il s'agira de créer des cellules mobiles d'intervention pour la prise en charge de profils complexes.

9 Les formations et la sensibilisation. Il s'agira de renforcer les offres en matière de formation.

10 Un rapport sur les personnes à double diagnostic. Un rapport parlementaire devra permettre de dégager les perspectives et recommandations en matière de double diagnostic (autisme et troubles psychiatriques).

Stéphane Tassin

“En matière d'autisme, on apportait des réponses au cas par cas sans qu'il existe une réelle prise en compte spécifique et transversale.”

MAXIME PRÉVOT
Ministre wallon de l'Action sociale et de la Santé.

“Les moyens financiers ne sont pas encore définis”

Le lancement d'un plan autisme pour la Wallonie par le ministre wallon, Maxime Prévot (CDH), devrait aboutir plus concrètement pour 2016. “Nous devons évidemment associer à cette démarche les ministres Milquet pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et Fremault pour la Région bruxelloise”, explique le ministre namurois.

Si l'architecture du plan est enfin connue (voir ci-dessus), les moyens qui y seront affectés n'ont pas encore été précisés: “Je ne peux pas encore dire si on se contentera de l'enveloppe actuelle en faisant des choix ou s'il faudra solliciter des budgets supplémentaires. Actuellement il est difficile de répondre à cette question au vu de la situation budgétaire. Je ne veux pas avancer un chiffre et ne pas m'y tenir”, précise encore Maxime Prévot.

On peut aussi se demander ce qui nécessite la mise en place d'un tel plan. “En matière d'autisme, par le passé, on apportait des réponses au cas par cas sans qu'il existe une réelle prise en compte spécifique et transversale de la problématique. Nous avons précisé dans la Déclaration de politique régionale que nous souhaitions nous saisir vraiment de cette question, c'est désormais chose faite.”

L'architecture et les dix balises présentées par le ministre Prévot répondent normalement à l'ensemble des demandes formulées ces dernières années par les parents d'enfants autistes et les nombreux organismes d'accompagnement et de prise en charge.

S.Ta.